



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement CE n° 1907/2006

Date de révision : 15/09/2015

Version n°2

1. IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1 Identification du produit

Nom : LAVE GLACE
Code produit : 993

1.2 Utilisation de la préparation

Lave glace

1.3 Identification de la société/entreprise

Fournisseur : ARMORINE S.A.
ZI Lann Sévelin B.P. 70115 56601 LANESTER Cedex
Tél : 02.97.76.13.87
Fax : 02.97.76.13.69
E-mail : contact@armorine.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence :

+33 1 49 00 00 19 (24h/24, 7j/7)***

ORFILA (INRS) tél : 01.45.42.59.59 ***

En France : - PARIS : Hôpital Fernand Widal 200, rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10, Tél : 01.40.05.48.48.

- MARSEILLE : Hôpital Salvador, 249 bd Ste Marguerite 13274 Marseille cedex 5, Tel : 04.91.75.25.25. -LYON : Hôpital Edouard Herriot, 5 place d'Arsonval, 69437 Lyon cedex 3, Tel : 04.72.11.69.11. -NANCY : Hôpital central, 29 Av du Mal De Lattre de Tassigny, 54000 Nancy, Tel : 03.83.32.36.36 ou le SAMU : tel (15)***

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Flam. Liq. 3 H226
Acute Tox.4 (Oral) H302
Acute Tox.4 (Dermal) H312
Acute Tox. 4 (inhalation :dust,mist) H332
Eye Irrit. 2 H319
STOT RE 2 H371

2.2 Eléments d'étiquetage :



Mention d'avertissement ATTENTION

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables
H302 +H312+H332 -Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation
H319 Provoque une sévère irritation des yeux
H371- Risque présumé d'effets graves pour les organes

Conseil de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants
210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

2.3 Autres dangers

Pas d'information complémentaire disponible



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement CE n° 1907/2006

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

| Nom Chimique | No.-CE | N° d'enregistrement REACH | N° CAS | % en poids | Classification (Dir. 67/548) | Classification (Règ.1272/2008) |
|---|-----------|---------------------------|----------|-------------|--|--|
| Ethanol, alcool éthylique | 200-578-6 | 01-2119457610-43 | 64-17-5 | 17.6 à 18.2 | F R11 | Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit 2, H319 |
| Méthanol | 200-659-6 | 01-2119433307-44 | 67-56-1 | 9 à 10 | F R11 T R23/24/25 T R39/23/24/25 | Flam. Liq. 2, H225 Acute tox. 3 (inhalation), H331 Acute tox.3 (Oral) H301 STOT SE1, H370 |
| Propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol | 200-661-7 | 01-2119457558-25 | 67-63-0 | < 10 | F R11 Xi R36 R67 | Flam. Liq.2 H225 Eye Irrit 2, H319 STOT SE 3, H336 |
| Ethylène glycol * | 203-473-3 | 01-2119456816-28 | 107-21-1 | 0.6 | Xn R22 | Acute Tox.4 (Oral), H302 STOT RE 2 H373 |
| Butanone , * méthyléthylcétone | 201-159-0 | / | 78-93-3 | < 0.4 | F R11 Xi R36 R66 R67 | Flam. Liq. 2 H225 Eye Irrit 2 H319 STOT SE 3 H336 |

*Substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaire

Pour le libellé complet des phrases-R mentionnées dans cette section, voir section 16.

Pour le texte complet des phrases-S mentionnées dans cette section, voir section 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

| | |
|-----------------------|---|
| Conseils généraux | Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. en cas de malaise, consulter un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette) |
| Contact avec les yeux | Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Demander l'avis médical d'un spécialiste |
| Contact avec la peau | Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver la peau avec de l'eau et du savon puis rincer à l'eau chaude. |
| Inhalation | Amener la victime à l'air libre. |
| Ingestion | Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre Antipoison |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|----------------------|--|
| Ingestion | L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé |
| Contact avec la peau | L'exposition répétée au produit peut provoquer son absorption par la peau et de ce fait causer un danger sérieux pour la santé. Nocif par contact cutané |
| Inhalation | Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. Nocif par inhalation. |

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

| | |
|----------------------|---------------------------------|
| Conseil aux médecins | Traiter de façon symptomatique. |
|----------------------|---------------------------------|



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement CE n° 1907/2006

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre sèche. Mousse. Eau pulvérisée
Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser un fort courant d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie Liquide et vapeurs inflammables
Danger d'explosion Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs
Produit de décomposition dangereux Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu. Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.
Instructions de lutte contre l'incendie Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Informations générales Écarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flamme nue. Ne pas fumer
Équipement de protection Lunettes de sécurité. Porter une tenue protectrice imperméable complète, des gants et des bottes. Un équipement de protection respiratoire peut être nécessaire

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Informations générales Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Méthodes de nettoyage Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart de toute source d'ignition. Ne pas fumer. Stocker à l'écart des autres matières

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuelle Voir section 8 pour plus de détails.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations pour une manipulation sans danger Ne pas manger, boire ou fumer. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou les brouillards de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Pas de flamme nue. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
Mesures d'hygiène Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Ne pas placer les chiffons imbibés de produit dans les poches des vêtements de travail.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement CE n° 1907/2006

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités.

| | |
|--|---|
| Mesure techniques/Conditions de Stockage | Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage ... antidéflagrant |
| Matières à éviter | Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur Bases fortes, acides forts |
| Conditions de stockage | Conservé uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : sources de chaleur, rayons directs du soleil. Maintenir le récipient fermé de manière étanche |
| Température de stockage | >-20°C |

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètre de contrôle

Methanol

| | |
|-------------|------------|
| VME (mg/m3) | 260 mg/m3 |
| VME (ppm) | 200 ppm |
| VLE (mg/m3) | 1300 mg/m3 |
| VLE (ppm) | 1000 ppm |

Ethylène Glycol

| | |
|-------------|-----------|
| VME (mg/m3) | 52 mg/m3 |
| VME (ppm) | 20 ppm |
| VLE (mg/m3) | 104 mg/m3 |
| VLE (ppm) | 40 ppm |

Propan-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol

| | |
|-------------|-----------|
| VLE (mg/m3) | 980 mg/m3 |
| VLE (ppm) | 400 ppm |

Ethanol, alcool éthylique

| | |
|-------------|------------|
| VME (mg/m3) | 1900 mg/m3 |
| VME (ppm) | 1000 ppm |
| VLE (mg/m3) | 9500 mg/m3 |
| VLE (ppm) | 5000 ppm |

Butanone, méthylethylcétone

| | |
|-------------|-----------|
| VME (mg/m3) | 600 mg/m3 |
| VME (ppm) | 200 ppm |
| VLE (mg/m3) | 900 mg/m3 |
| VLE (ppm) | 300 ppm |

8.2 Contrôle de l'exposition

| | |
|------------------------------------|---|
| Contrôles techniques appropriés | Prévoir une ventilation suffisante pour réduire les concentrations de poussières et/ou de vapeurs |
| Protection des mains | Porter des gants de protection. Nitrile |
| Protection des yeux | Lunettes anti éclaboussures ou lunettes de sécurité |
| Protection de la peau et du corps | Porter un vêtement de protection approprié |
| Protection des voies respiratoires | En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié |



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement CE n° 1907/2006

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|-----------------------------------|-----------------------|
| Couleur | bleu |
| Etat physique @20°C | liquide |
| Odeur | caractéristique |
| pH | 6.2 à 7.5 |
| Taux d'évaporation | Donnée non disponible |
| Point d'ébullition | 90°C |
| Point de congélation | -20°C |
| Point d'éclair | 32°C |
| Pression de vapeur | 59 hPas |
| Masse volumique | ~0.95 |
| Solubilité | Complète |
| Log Pow | Donnée non disponible |
| Température d'auto-inflammabilité | 425°C |
| Viscosité, cinématique | Donnée non disponible |

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité

Informations générales Pas d'information disponible

10.2 Stabilité chimique

Stabilité Liquide et vapeurs inflammables . Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs

10.3 Possibilités de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Réagit vigoureusement avec les oxydants forts et les acides

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Rayons directs du soleil.
Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses
Flamme nue, surchauffe, chaleur, étincelles

10.5 Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Fumée. Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. Peut libérer des gaz inflammables



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement CE n° 1907/2006

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : nocif en cas d'ingestion ; nocif par contact cutané ; nocif par inhalation

ATE CLP (voie orale) 500 mg/kg de poids corporel

ATE CLP (voie cutanée) 1100 mg/kg de poids corporel

ATE CLP (poussières, brouillard) 1500 mg/L/4h

Ethylène glycol DL50 orale rat 7712 mg/kg

DL50 voie cutanée > 3500 mg/kg

CL50 inhalation rat > 2.5 mg/l/4h durée d'exposition 6h

Ethanol, alcool éthylique DL50 orale rat 7060 mg/kg

DL50 cutanée lapin > 15800 mg/kg

CL50 inhalation rat 124.7 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire provoque une sévère irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée non classé

Mutagénicité non classé

Cancérogénicité non classé

Toxicité pour la reproduction non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Risque présumé d'effets graves pour les organes

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) non classé

Danger par aspiration non classé

Effets néfastes potentiels Nocif en cas d'ingestion, nocif par contact cutané, nocif par inhalation



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement CE n° 1907/2006

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité

| Nom chimique | Toxicité pour les algues | Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | Toxicité pour le poisson | Toxicité pour les microorganismes |
|--------------------------------|--------------------------|--|---|-----------------------------------|
| Ethylène glycol | | CE50 daphnie 1 >100 mg/L 48h | CL50 poisson 1 72860 mg/L 96h | |
| Ethanol, alcool éthylique | | CE50 daphnie 1 9268-14221 mg/L CE50 daphnie 2 2 mg/L 48h | CL50 poisson 1 12-16 mg/L CL50 poisson 2 >100 mg/L | |
| Butanone, méthyléthylcétone | | CE50 daphnie 1 >520 mg/L 48h CE50 daphnie 2 5091 mg/L 48h | CL50 poisson 1 3130-3320 mg/L 96h | |

12.2 Persistance et dégradabilité

Informations sur le produit : les tensio actifs contenus sont biodégradables à plus de 90%

Ethylène glycol facilement biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Informations sur le produit Pas d'information disponible

Ethylène glycol Log Pow = -1.36

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Evaluations PBT et vPvB Pas d'information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Eviter le rejet dans l'environnement
Catégorie de pollution 1D, peu polluant

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés

Ne pas rejeter dans l'environnement. Eliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets dangereux. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

N° de déchet suivant le CED

200130 Détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement CE n° 1907/2006

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | |
|--|----------------------------|
| 14.1 numéro ONU | 1993 |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations Unies | |
| ADR | Liquide Inflammable, NSA |
| IMDG/IATA/ADN/RID | Non applicable |
| 14.3 Classe de danger | |
| ADR | 3 Etiquette de danger 3 |
| IMDG/IATA/ADN | 3 |
| RID | 3 Etiquette de danger 3 |
| 14.4 Groupe d'emballage | |
| ADR/IMDG/IATA | III |
| ADN/RID | Non applicable |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | |
| Dangereux pour l'environnement | Non |
| Polluant marin | Non |

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementation / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

| | |
|---|---|
| Union Européenne Recommandations du CESIO | Cet agent de surface respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation CE n°648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents |
| Autres informations, restrictions et dispositions légales | Etiquetage du contenu (648/2004/EC). Le produit contient : contient moins de 10% de méthanol. Moins de 5% agents de surface anioniques. Parfum |

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

| | |
|------------------------------------|------------------------------|
| Evaluation de la sécurité chimique | Pas d'information disponible |
|------------------------------------|------------------------------|

15.3 Information sur les législations nationales

Pas d'information disponible



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement CE n° 1907/2006

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégrale des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

| | |
|--------------------------------------|---|
| Acute Tox.3 (Dermal) | Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 3 |
| Acute Tox.3 (Inhalation) | Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 3 |
| Acute Tox.3 (Oral) | Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3 |
| Acute Tox.4 (Dermal) | Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4 |
| Acute Tox.4 (Inhalation, dust, mist) | Toxicité aiguë (inhalation : poussière, brouillard) catégorie 4 |
| Acute Tox.4 (Oral) | Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 |
| Eye Irrit.2 | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 |
| Flam. Liq.2 | Liquides inflammables, catégorie 2 |
| Flam. Liq.3 | Liquides inflammables, catégorie 3 |
| STOT RE 2 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée, catégorie 2 |
| STOT SE 1 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 1 |
| STOT SE 2 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 2 |
| STOT SE 3 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 3 |
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables |
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables |
| H301 | Toxique en cas d'ingestion |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion |
| H311 | Toxique par contact cutané |
| H312 | Nocif par contact cutané |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux |
| H331 | Toxique par inhalation |
| H332 | Nocif par inhalation |
| H336 | Peut provoquer somnolence et vertiges |
| H370 | Risque avéré d'effets graves pour les organes |
| H371 | Risque présumé d'effets graves pour les organes |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée |
| R11 | Facilement inflammable |
| R22 | Nocif en cas d'ingestion |
| R23/24/25 | Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion |
| R36 | Irritant pour les yeux |
| R66 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau |
| R67 | L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges |
| F | Facilement inflammable |
| T | Toxique |
| Xi | Irritant |
| Xn | Nocif |

Cette fiche complète les fiches techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux ci.